

Image not found or type unknown



## Acquisition de la nationalité française par mariage

Par **Lola**, le **09/12/2008** à **21:38**

Bonjour, rnrnMon mari est de nationalité algérienne et souhaite acquérir la nationalité française. rnJe suis moi même française et nous somme marié depuis un peu plus de 2 ans.rnJ'ai pu lire qu'il devait justifié de 4 ans de mariage et de 3 ans de résidence sur le territoire français.rnMais j'aurais souhaité savoir si il y avait des situations qui pouvait supprimer ce stage (naissance d'un enfant par exemple).rnrnMerci rnrnCordialement.rnrnLola